



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240408-CONS-AG-24-047-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 8 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Budget primitif 2024 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs - subvention d'équilibre

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRIGUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNÉ POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph à LINALE Serge
MILANI Jean-Louis à POZZO DI BORGO Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel à BIAGGINI Jean-Jacques
TIMSIT Christelle à LACAVE Mattea

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : : Budget primitif 2024 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs - subvention d'équilibre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 relative au budget des transports ;

Vu la délibération du 13 Mars 2007 décidant la création d'un budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs ;

Vu la loi n°82-1153 du 30 Décembre 1982, relative à l'orientation des transports intérieurs dite Loti permettant aux collectivités publiques de financer le service des transports réguliers de personnes et dérogeant au principe d'équilibre des SPIC ;

Vu la décision du conseil communautaire du 26 novembre 2012 d'affermir le service public des transports de voyageurs à la Société des Autobus Bastiais en date du 01/01/2022 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2024,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est engagée dans un programme de renouvellement du matériel roulant ;

Considérant la politique sociale menée par la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renforcement de plusieurs lignes existantes du réseau, la création de nouvelles dessertes, les installations et constructions d'abri bus, les acquisitions de véhicules neufs ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

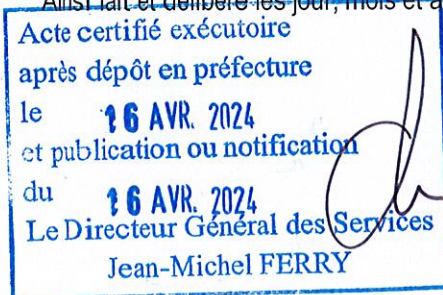
**DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. Morganti, Zuccarelli. Mme Salge**

-D'équilibrer le budget des transports publics de voyageurs par une participation financière prévisionnelle du budget principal de 311 000 € pour l'année 2024 ;

DIT

Que la dépense est prévue au budget principal BP 2024, chapitre 65 compte 657363 et la recette au budget des transports 2024 chapitre 74 compte 748 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO